



22.4278

Motion APK-N.

Unterstützung der iranischen Zivilgesellschaft

Motion CPE-N.

Soutien à la société civile iranienne

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 09.03.23

Antrag der Mehrheit

Annahme der Motion

Antrag der Minderheit

(Nidegger, Büchel Roland, Estermann, Grüter, Köppel)

Ablehnung der Motion

Proposition de la majorité

Adopter la motion

Proposition de la minorité

(Nidegger, Büchel Roland, Estermann, Grüter, Köppel)

Rejeter la motion

Molina Fabian (S, ZH), für die Kommission: An ihrer Sitzung vom 21./22. November 2022 befasste sich Ihre Aussenpolitische Kommission ausführlich mit der anhaltend dramatischen Menschenrechtssituation im Iran. Sie beantragt Ihnen mit 13 zu 8 Stimmen bei 2 Enthaltungen die Annahme der vorliegenden Motion. Die Motion nimmt die Forderungen der "Erklärung des Nationalrates. Für Menschenrechte und Demokratie im Iran" (23.020) auf, welche sich explizit an den Bundesrat richten und die von unserem Rat am 27. Februar 2023 angenommen wurden.

Seit der Ermordung der 22-jährigen iranischen Kурдин Jina Mahsa Amini am 16. September 2022 in Teheran erlebt das Land eine beispiellose Protestbewegung. Seit der islamischen Revolution 1979 gab es keinen vergleichbaren Aufstand gegen die herrschende autoritäre Ordnung und für Freiheit, Menschen- und Frauenrechte, soziale Gerechtigkeit und Demokratie. Die Freiheitsbewegung hält trotz massiver Repression weiter an. Über 20 000 Menschen wurden inzwischen verhaftet, über 500 ermordet, darunter rund 70 Kinder. Die Staaten der Europäischen Union einigten sich infolgedessen nach längeren Diskussionen auf Sanktionen gegen die Verantwortlichen bezüglich dieser Verbrechen, die inzwischen bereits dreimal verschärft wurden. Das Ziel der EU-Massnahmen ist es, gezielt gegen Personen und Organisationen aus dem engsten Machtzirkel des Regimes vorzugehen, die für Verletzungen grundlegender bürgerlicher und politischer Rechte der Iranerinnen und Iraner verantwortlich sind. Staaten wie Schweden, Island und Deutschland unterstützen die iranische Zivilgesellschaft in ihrem Kampf für Menschen- und Frauenrechte aktiv.

Der Bundesrat hat sich bisher geweigert, sich diesen europäischen Bestrebungen zur Förderung von Menschenrechten und Demokratie anzuschliessen, obwohl die Schweiz bereits zahlreiche UNO- und EU-Sanktionen gegen den Iran in anderem Zusammenhang verhängt hat. Wieso die zusätzlichen EU-Sanktionen aufgrund schwerer Menschenrechtsverbrechen einen grundsätzlichen Paradigmenwechsel in der Schweizer Aussenpolitik gegenüber dem Iran bedeuten sollen, ist für die Mehrheit der Kommission nicht nachvollziehbar. Für eine Minderheit der Kommission würde eine Übernahme der EU-Sanktionen hingegen einen solchen aussenpolitischen Kurswechsel bedeuten, der mit der Neutralität der Schweiz nicht vereinbar sei.

Eine Mehrheit von 13 zu 8 Stimmen bei 2 Enthaltungen ist aber klar der Meinung, dass die iranische Freiheitsbewegung, der Schutz grundlegender Menschenrechte und die Förderung der Demokratie im Iran die aktive



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2023 • Zehnte Sitzung • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278
Conseil national • Session de printemps 2023 • Dixième séance • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278



und europäisch

AB 2023 N 363 / BO 2023 N 363

abgestimmte Unterstützung der Schweiz verdienen und unser Land – wo möglich und sinnvoll- die iranische Zivilgesellschaft aktiv unterstützen und die EU-Sanktionen gegen den Iran übernehmen soll.
Ich bitte Sie folglich im Namen der Mehrheit Ihrer Kommission, die Motion zu unterstützen.

Walder Nicolas (G, GE), pour la commission: Le 21 novembre 2022, la majorité de la Commission de politique extérieure a décidé de soumettre à notre conseil, en plus de la déclaration adoptée la semaine passée, une motion chargeant le Conseil fédéral de prendre des mesures raisonnables et appropriées pour soutenir la société civile iranienne dans sa lutte pour les droits humains, en particulier ceux des femmes. Cette motion demande également au Conseil fédéral de reprendre entièrement les sanctions décidées par l'Union européenne contre les membres du régime en raison des violations des droits humains en Iran. La motion a été soutenue par 13 voix contre 8 et 2 abstentions.

La majorité de la commission considère que la Suisse doit faire davantage pour soutenir la société civile iranienne, qui lutte au quotidien pour ses droits et ses libertés. Le bilan de l'Iran en matière de droits humains est dramatique depuis de très nombreuses années. La répression sanglante qui sévit depuis septembre pour contrer les manifestations pacifiques, qui font suite à l'arrestation par la police des moeurs et à l'assassinat de Mahsa Amini, le rend plus évident encore: des centaines de tués, des milliers d'arrestations, des viols et des actes de tortures fréquents ainsi que des dizaines de manifestants pacifiques condamnés à mort, dont plusieurs ont d'ores et déjà été exécutés.

Le gouvernement Raïssi n'a pas du tout infléchi sa politique malgré les appels de la communauté internationale, y compris de la Suisse. C'est pourquoi, si la majorité de notre commission juge tout à fait adapté que la Suisse ait repris les sanctions de l'UE concernant la livraison de drones iraniens à la Russie, elle ne comprend pas la décision du Conseil fédéral de ne pas faire de même avec les autres sanctions adoptées par l'UE, alors que les droits humains sont largement violés en Iran.

Notre commission n'a pas été convaincue des arguments avancés par le Conseil fédéral en lien avec la préservation des mandats de puissance protectrice en Iran. La majorité de la commission considère que l'octroi de mandats de puissance protectrice ne peut pas justifier des traitements de faveur face aux crimes contre les droits humains. En clair, l'Iran ne doit en aucun cas considérer qu'un tel mandat l'autoriserait à ne pas respecter les droits humains et, donc, le droit international.

Enfin, la commission a souhaité tenir compte des appels de la société civile iranienne à la reprise de toutes les sanctions. Une telle démarche est très importante, car la Suisse reste en Iran une référence en matière de droits humains. C'est pour cela aussi que les félicitations du président de la Confédération pour le 44e anniversaire du régime des mollahs ou la présence au côté de dirigeants iraniens de notre ambassadrice portant le tchador ont suscité autant de réactions négatives.

Face à une telle répression, notre posture trop attentiste consistant à ne pas adopter de sanctions et à maintenir des relations très étroites avec les autorités a pu être interprétée comme des soutiens au régime, y compris par les mollahs qui n'ont pas hésité d'ailleurs à l'utiliser dans leur propagande. En ce sens, la reprise de toutes les sanctions de l'Union européenne contre le régime des mollahs, comme l'autorise la loi sur les embargos, est une nécessité; cela clarifiera notre position également.

Une minorité de la commission considère, au contraire, que la Suisse doit rester totalement neutre face au drame iranien.

Si une partie de cette commission considère qu'il faut effectivement mieux soutenir les défenseurs des droits humains en Iran, elle estime à l'instar du Conseil fédéral qu'il ne faut pas reprendre les sanctions de l'Union européenne.

La majorité de notre commission, au contraire, considère que les bons offices sont un outil au service de la paix et du respect du droit international et non en but en soi. C'est pourquoi, au nom de la majorité de notre commission, je vous invite à soutenir les deux demandes de cette motion qui enverront un signal fort de solidarité à la population iranienne et amèneront plus de cohérence et de lisibilité dans notre politique extérieure.

Nidegger Yves (V, GE): Comme vous le voyez, la vitalité et la santé de la Commission de politique extérieure sont excellentes. Il n'y a pas de domaine dans lequel cette commission ne vient pas dire au Conseil fédéral ce qu'il doit faire, comment il doit le faire et la manière dont il peut encore améliorer ses performances. Notre conseil s'est exprimé sur les droits humains et la démocratie en Iran la semaine passée et a adopté une



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2023 • Zehnte Sitzung • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278
Conseil national • Session de printemps 2023 • Dixième séance • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278



déclaration à ce sujet (23.020). Aujourd'hui, c'est une motion pour le Conseil fédéral sur la question iranienne. La confrontation entre une partie de la société civile iranienne et le régime a pris un tour tellement visible et choquant au cours des derniers mois, à cause des répressions des manifestations où ce régime montre sa nature, nature qui n'a pas évolué fondamentalement, mais qui ne se révélait pas de manière si démonstrative devant les caméras jusqu'à présent que cela provoque des réactions d'indignation de par le monde, y compris en Suisse, qui sont tout à fait compréhensibles, naturelles et légitimes. Le Conseil fédéral est d'ailleurs intervenu sur ces questions très largement. Il a également repris toute une partie des sanctions de l'Union européenne.

Ce qui est reproché par la majorité de la commission au Conseil fédéral, et la minorité vous demande de ne pas la suivre, c'est de ne pas avoir repris absolument toutes les sanctions décidées par l'Union européenne. Pourquoi la Suisse devrait-elle reprendre absolument toutes les sanctions de l'Union européenne? La Suisse reprend les sanctions de partenaires importants comme l'Union européenne dans la mesure où elle le veut bien, sur une base autonome.

Je vous rappelle qu'en matière de sanctions la Suisse n'a pas toujours eu la même attitude. Durant toute la guerre froide, nous nous tenions à l'écart des sanctions de peur de ne pas être considérés comme suffisamment neutres dans la confrontation Est-Ouest. Nous en tirions le bénéfice que c'était à Genève que l'on discutait de ce qui comptait le plus à l'époque, c'est-à-dire la peur de tous disparaître dans un conflit thermo-nucléaire si quelqu'un pesait sur le mauvais bouton, ce qu'on appelait la "mutual assured destruction".

A partir de 1990, la Suisse a commencé à reprendre sur une base autonome les sanctions prononcées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. A partir de 2002, elle les a reprises de manière systématique, puisque nous sommes devenus membre des Nations Unies. Nous sommes aujourd'hui, s'agissant des sanctions de l'Union européenne, dans une situation où nous les reprenons sur une base autonome et sans aucune obligation de le faire. Ce n'est pas uniquement pour ses bons offices que la Suisse a décidé de se démarquer, mais pour toute sorte d'autres raisons qui lui appartiennent.

Hurler avec les loups, c'est une possibilité qui nous est donnée, bien sûr. Pousser les mêmes hurlements, avec les mêmes décibels, avec la même intensité et sur les mêmes modulations, est-ce véritablement nécessaire? Partout où vous pouvez aller dans le monde, pour rencontrer des gouvernements, des diplomates, des ministres, des parlementaires, partout la Suisse est extrêmement bien connue et parfaitement identifiée comme un pays qui, malgré sa toute petite taille, jouit d'une influence énorme. Comment la Suisse est-elle identifiée partout dans le monde? Comme quelque chose de différent et pas comme quelque chose d'identique à quoi que ce soit d'autre. Et c'est notre différence, notre particularité, qui fait que nous pouvons parler de bons offices, parler avec l'Iran, et que d'autres ne le peuvent pas.

Lorsqu'un forcené s'est retranché quelque part et menace de tuer les otages, on cherche un médiateur, quelqu'un qui puisse aller parler au forcené. Ce n'est évidemment pas le chef de la police – enfin, cela peut l'être accessoirement –, mais c'est généralement quelqu'un qui, pour une raison ou pour une autre, peut établir une relation avec le forcené. Et c'est bien dans des moments de crise qu'il importe non pas de condamner comme tous les autres, afin d'être traité

AB 2023 N 364 / BO 2023 N 364

ensuite comme tous les autres, mais qu'il est nécessaire que quelqu'un soit un peu différent pour que, sur la base de cette petite différence, cette personne puisse parler là où d'autres ne peuvent plus rien dire.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, ne soutenez pas cette motion qui vous pousse au mimétisme, alors que la Suisse n'a d'importance et d'utilité pour le monde que par ses différences.

Cassis Ignazio, Bundesrat: Die Schweiz hat in den vergangenen Monaten die Anwendung von Gewalt gegen Demonstrantinnen und Demonstranten im Iran unmissverständlich verurteilt. Das haben Sie sowohl vom Berichterstatter der Kommission wie auch vom Minderheitssprecher gehört.

Ich selber habe zweimal persönlich bei Präsident Raisi interveniert, zuerst im September live in New York; dort habe ich mit ihm eine halbe Stunde lang gesprochen. Dann habe ich es im Dezember letzten Jahres mit einem Brief getan, mit der Forderung, die Hinrichtungen von Demonstranten sofort zu stoppen und das Recht auf einen fairen Prozess zu garantieren.

Bei ihren Menschenrechtsaktivitäten im Iran hält sich die Schweiz an das Vorsorgeprinzip. Aktuell ist die direkte Unterstützung von zivilgesellschaftlichen Organisationen, die sich für die Einhaltung der Menschenrechte einsetzen, mit erheblichen Risiken verbunden. Es muss mit Vergeltungsmassnahmen gegen die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter gerechnet werden. Deshalb arbeitet das EDA vor Ort vor allem mit internationalen Organisationen wie der Unicef, dem UNO-Hochkommissariat für Menschenrechte und anderen Agenturen zusammen.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2023 • Zehnte Sitzung • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278
Conseil national • Session de printemps 2023 • Dixième séance • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278



Es geht insbesondere darum, den Zugang von Minderjährigen zur Justiz zu verbessern und ein Moratorium von Hinrichtungen von Personen zu erwirken, die zum Zeitpunkt der Tat minderjährig waren.

Le 19 février dernier – c'est donc récent –, une délégation de mon département s'est rendue à Téhéran pour mener un dialogue politique avec les autorités iraniennes. A cette occasion, la délégation a réitéré notre appel à la fin des exécutions des manifestants ainsi qu'au respect du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Lors de ce dialogue, une liste de cas individuels a été remise aux autorités iraniennes. Cette liste est composée de manifestants menacés d'exécution, de défenseurs des droits de l'homme et de personnes condamnées à mort pour des crimes commis alors qu'elles étaient mineures. Ces cas individuels ont été discutés en détail avec les autorités iraniennes.

Dieser Dialog ist nicht wirkungslos. In der Vergangenheit wurde bei Jugendlichen, für die sich die Schweiz eingesetzt hatte, die Todesstrafe nicht angewandt. Wir haben uns auch dieses Mal wieder mit Nachdruck für solche Fälle eingesetzt. Die Schweizer Aktivitäten werden von westlichen Staaten und der UNO ausdrücklich geschätzt. Es gibt nur noch wenige westliche Länder, die ihre Kritik direkt bei den Vertretern der iranischen Regierung anbringen können, und wir gehören dazu.

Wir sind überzeugt, dass es besser ist, den Dialog zu führen, als Brücken abzubrechen. Aus diesem Grund haben das WBF und mein Departement gemeinsam entschieden, die nun im Zusammenhang mit den aktuellen Protesten erlassenen Sanktionen der EU nicht vollständig zu übernehmen. Der Iran ist heute eines der am stärksten sanktionierten Länder der Welt. Die Schweiz beteiligt sich seit vielen Jahren an allen UNO-Sanktionen, wie der Minderheitssprecher richtigerweise in Erinnerung gerufen hat, und an den meisten EU-Sanktionen – an mehr als 90 Prozent. Diese Sanktionen richten sich auch gegen Einzelpersonen, die mit Einschränkungen der Finanz-, Reise- und Vermögensaktivitäten belegt sind. In einer sich verschlechternden Weltlage können wir durch das Aufrechterhalten bestehender Kommunikationskanäle einen wichtigen sicherheitspolitischen Beitrag leisten. Als Schutzmacht für die USA im Iran unterhält unser Land einen Kommunikationskanal zwischen einer Weltmacht, den USA, die über Atomwaffen verfügen, und einer Regionalmacht, dem Iran, der ein Nuklearprogramm verfolgt und Konfliktparteien in der Region unterstützt. Durch das Schutzmachtmmandat leistet die Schweiz einen wichtigen Beitrag zur regionalen Stabilität, von der wir alle profitieren.

Es ist wichtig, dass die Schweiz durch eine ausgewogene Politik, die aus offener Kritik und direktem Dialog besteht, ihre Glaubwürdigkeit bewahrt, damit sie auch in Zukunft diese Sonderrolle der konstruktiven Drittpartei wahrnehmen kann.

Wir nutzen dazu bewusst unsere aussenpolitischen Spielräume zur eigenständigen Positionierung im Sinne dieser Sonderrolle. Das gilt auch in Bezug auf die Übernahme von Sanktionen.

Dans le contexte actuel, le Conseil fédéral est de l'avis qu'il doit continuer à tirer profit de ces accès qui confèrent son rôle particulier à notre pays, notamment grâce au mandat de puissance protectrice depuis désormais 40 ans. On peut ainsi faire valoir directement nos attentes et transmettre nos messages clairs, alors que peu d'autres pays de la planète peuvent le faire, cela aussi sur le respect des droits de l'homme, des droits des femmes, des droits des filles, et directement aux autorités iraniennes. Le Conseil fédéral estime à ce stade que l'importance de ce rôle doit primer l'éventuel impact de sanctions supplémentaires, et cela d'autant plus que la Suisse a déjà repris presque entièrement ces sanctions.

En conclusion, le Conseil fédéral estime qu'il prend toutes les mesures nécessaires en faveur du respect des droits de l'homme en Iran, et il le fait déjà.

C'est pour ces raisons qu'il vous recommande de rejeter cette motion.

Präsident (Candinas Martin, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt die Annahme der Motion. Eine Minderheit Nidegger und der Bundesrat beantragen die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 22.4278/26350)

Für Annahme der Motion ... 105 Stimmen

Dagegen ... 65 Stimmen

(4 Enthaltungen)

Präsident (Candinas Martin, Präsident): Ich wünsche unserer Kollegin Ada Marra morgen einen schönen Tag,



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2023 • Zehnte Sitzung • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278
Conseil national • Session de printemps 2023 • Dixième séance • 09.03.23 • 08h00 • 22.4278



sie feiert Geburtstag. (*Beifall*)

Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr

La séance est levée à 13 h 00

AB 2023 N 365 / BO 2023 N 365